



Le 6 août 2018

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec, H4Z 1A2

OBJET : Demande d'Intragaz, société en commandite (« Intragaz ») afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emmagasinage de Pointe-du-Lac (le « Projet »)
Dossier de la Régie : R-4034-2018
Notre dossier : 0127824.0009

Chère consœur,

Dans le cadre du dossier mentionné en titre et tel que demandé dans la décision D-2018-079, Intragaz dépose les compléments de preuve suivants :

- Preuve présentant les différences du projet, au niveau technique et économique, entre la preuve déposée au dossier R-3868-2013 et celle déposée au présent dossier (Pièce Intragaz-1, Document 7);
- Mise à jour de l'étude de faisabilité technique déposée dans le cadre du dossier R-3868-2013 (Pièce Intragaz-1, Document 8);
- Résultats et recommandations de l'étude d'ingénierie préliminaire effectuée par Intragaz présentant les spécifications techniques du Projet, notamment pour le compresseur et les puits ainsi que les coûts établis selon l'étude d'ingénierie préliminaire (Pièce Intragaz-1, Document 9);
- Attestation d'un expert quant à la performance du site d'emmagasinage de Pointe-du-Lac, notamment en regard de l'ensemble des préoccupations et risques de performance énoncés au dossier R-3868-2013, rapport d'expert de Monsieur James P. Werth de GLJ Petroleum Consultants Ltd, et rapport final de Sproule daté du 4 avril 2014); (Pièce Intragaz-1, Documents 10, 10.1 et 10.2)
- Analyse économique du Projet, présentant les coûts, la plage d'incertitude relative à l'estimation des coûts ainsi que le risque de dépassement de coûts de +15% (Pièce Intragaz-1, Document 11);

- Analyse de l'impact tarifaire du Projet d'une durée équivalente à celle de l'analyse économique (Pièce Intragaz-1, Document 12);
- Proposition de calendrier tenant compte d'une phase 2 au présent dossier portant sur le volet tarifaire (Pièce Intragaz-1, Document 13).

Les douze (12) exemplaires de ces pièces, ainsi que d'un inventaire des pièces révisé, vous seront transmis par notre cliente.

Veillez agréer, chère consœur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Louise Tremblay
LT/

c.c Me Guy Sarault (procureur de l'ACIG)
Me Vincent Locas (procureur d'Énergir)
Me Dominique Neuman (procureur de S.É-AQLPA)